

11 Juil 2025 -14:09

Appartient à Conseil des ministres du 11 juillet 2025

Modifications aux Livres Ier et II du Code pénal

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi apportant des modifications et des corrections techniques aux Livres Ier et II du nouveau Code pénal.

L'avant-projet met en œuvre une recommandation du Comité ONU sur les disparitions forcées dans le cadre du dernier cycle de rapportage de la Belgique relatif à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ratifiée le 2 juin 2011.

L'avant-projet vise également à transposer partiellement la Directive (UE) 2024/1203, notamment en matière de protection de l'environnement par le droit pénal, et à remplacer les Directives 20/08/99/CE et 2009/123/CE en modifiant la définition d'écocide, comme prévu dans le Livre II du Code pénal.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant les lois du 29 février 2024 introduisant les livres Ier et II du nouveau Code pénal

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be